

ACADEMIE DE POITIERS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/06/2023**

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : 7

Date de convocation : 22/06/23

**Présidence de : Mme Mathilde
VRIGNAULT**

Quorum : 16

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 4

Approbation du PV du CA du 21 mars 2023

A. Fonctionnement général et financier

1. Acceptation dons et legs
2. Admission en non valeur
3. Bilan financier Echange franco allemand
4. Bilan financier Pologne et Turquie dans le cadre des mobilités Erasmus+
5. Ventilation des crédits pédagogiques globalisés
6. DBM
7. Concession de logements
8. Contrats et conventions
9. Travaux d'été
10. Tarifs

B. Fonctionnement pédagogique et éducatif

1. Information sur les heures de cours non assurés
2. Bilan orientation et affectation
3. Bilan vie scolaire et bilan Infirmerie
4. Bilan première année fonctionnement Ulis
5. Bilan rapide des parcours éducatifs
6. Organisation de la fin de l'année
7. Structure pédagogique rentrée 2023 (DGH, Effectifs prévus et dotation AED vie scolaire)
8. La rentrée 2023 – accueil des élèves
9. Date du stage 3^e – 2023
10. Charte et contrat à points sections sportives
11. Voyages et sorties (perspectives)

C. Questions diverses

Le Secrétaire de séance

Sophie MARZAC



La présidente du CA

Mathilde VRIGNAULT



Le quorum étant atteint, Mme Vrignault ouvre la séance à 17h58. 18 présents. Elle nomme Mme Marzac, élue parent d'élèves secrétaire de séance et la remercie.

Approbation du PV du CA du 21 mars 2023

Mention corrective : Mme Truong (Conseil Départemental) est excusée, représentée par Mr Pénicaud lors de ce CA, et non absente comme mentionné sur le PV.

Vote : 18 votants pour (unanimité)

A. Fonctionnement général et financier

1. *Acceptation dons et legs*

Nous remercions :

- l'Association des Anciens Elèves pour son don de 500 euros destinés au financement d'ouvrages pour le CDI.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

- L' Association Sportive pour son don de 750 euros.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

2. *Admission en non valeur*

Créance irrécouvrable (21CC110066971) 132.50 euros (prélevée sur Fonds de roulement)

Vote : à l'unanimité (18 votants).

3. *Bilan financier Echange franco allemand*

33 participants à l'échange, avec 3 accompagnateurs.

Bilan financier de 14752.89 euros (pour 12400 environ prévus). Dépassement dû en partie à l'inflation sur les prix du transport, ainsi qu'à l'impossibilité de partir en train - remplacé par un car, qu'il a fallu financer.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

4. *Bilan financier Pologne et Turquie dans le cadre des mobilités Erasmus+*

Pologne :

10 participants. Varsovie, Telatyn

Thème : bien-être par le biais de la nutrition, le sport, les relations avec autrui.

Le coût est supporté par le programme Erasmus+ : 7808,61€

Vote : à l'unanimité (18 votants).

Turquie :

10 participants (8 élèves, 2 accompagnateurs).

Thème : bien-être par le biais de la nutrition, le sport, les relations avec autrui.

Le coût est supporté par le programme Erasmus+ : 8833.12 euros

La Turquie est un pays de culture très différente. Difficulté particulière à estimer les dépenses dans une devise étrangère, avec les frais de change.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

Pas de compensation financière pour les enseignants qui s'engagent dans ce projet, comme pour l'échange Franco-Allemand : La Direction et les parents d'élèves FCPE remercient les enseignants (et la Direction) qui ont porté ces projets, ainsi que les professeurs qui ont engagé leur responsabilité sur leurs deniers personnels.

La FCPE remercie l'engagement des enseignants et de la Direction pour ces sorties scolaires. Elle indique une remontée des parents sur le fait que de nombreux élèves n'auront pas de voyage linguistique dans leur cursus au collège.

La direction rappelle que les voyages sont organisés par les enseignants et demandent un fort engagement de leur part. Elle indique aussi que le programme Erasmus a permis de prendre des contacts intéressants. Par ailleurs, plusieurs sorties sont en projet pour l'année prochaine (se référer en point B 11).

18h26 : Arrivée de Mme Desblancs et départ de M. Gestin

5. Ventilation des crédits pédagogiques globalisés

Proposition de répartition de la dotation des crédits globalisés :

- 1103.52 euros Droits de reprographie
- 1201.20 euros Carnets de correspondance
- 995.28 euros Manuels scolaires

Dotation complémentaire demandée auprès du Rectorat de 4839.28 euros le 28/06/2023

Les licences sont à payer tous les ans, ce qui n'est pas le cas pour les manuels papiers, mais le choix du numérique a été fait pour alléger les cartables.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

6. Décision budgétaire modificative

18h54 : Arrivée de Mme Truong (19 présents mais 18 votants car 8 enseignants présents pour 7 représentants de ce corps)

DBM pour vote :

Prélèvement sur Fonds de roulement : charges exceptionnelles liées à des estimations de factures de 2022 qui ont été largement dépassées - principalement en raison des augmentations de tarif importantes

pour la viabilisation eau, électricité, gaz – à hauteur 13270.77 euros. Prélèvement sur fonds de roulement envisagé : plus de 22000 euros.

A noter : sur fin 2023 nous devrions récupérer en Fonds de roulement la somme de 7000 euros environ.

Ajustement sur ressources spécifiques : bascule de 5625 euros prévus de l'eau vers le gaz.

Virements entre services : sont concernés 0Logiciel, les produits d'entretien

Ressources spécifiques : 750 euros de l'AS

Remarque : les consommations d'eau, de gaz et d'électricité ont diminué sur la période grâce aux investissements réalisés par le Département pour l'eau, et aussi grâce aux efforts de l'Etablissement pour l'électricité et le gaz.

La proposition est de prélever sur les fonds propres de l'établissement à hauteur d'un peu plus de 22000 euros, de façon à ce que l'équipe qui arrivera en septembre puisse payer les factures jusqu'au 30 septembre (Mme Vrignault et Mr Lefebvre ne seront plus dans l'établissement à la rentrée prochaine).

Un courrier a été adressé au Département des Deux-Sèvres pour demander une dotation de 65000 euros pour le financement de l'électricité et du gaz jusqu'à la fin 2023. Le prélèvement sur fonds de roulement serait fait dans l'attente de la réception de cette dotation.

Les parents d'élèves rappellent qu'en juin 2022, plus de 9000 euros avaient été prélevés sur le fonds de roulement, alors qu'il a fallu des années à l'Etablissement pour constituer un fonds de roulement confortable en grévant sur des travaux propres et fonctionnement courant avec des efforts considérables des équipes. Ce prélèvement complémentaire de 22000 euros mettrait l'établissement dans une situation presque critique, à moins de 38 jours de fonds de roulement (actuellement à 52 jours). C'est donc la double peine pour Fontanes : plusieurs années de disette et une ponction maintenant pour trop bonne gestion.

L'établissement propose cette solution dans l'attente d'obtenir une dotation complémentaire.

Mme Truong informe le CA qu'une séance supplémentaire est prévue la semaine prochaine au Conseil Départemental pour aborder la question des collèges. Le sujet de l'augmentation importante des frais de viabilisation sera remonté pour être traité à l'échelle du Département, en prenant en compte les demandes des différents établissements. Le Département n'a pas d'information sur la projection bâtiminaire du Plan 2050 concernant les établissements, plan qui traitera en premier lieu la Gâtine. Malgré de nombreuses demande de la FCPE au Département, aucune réponse ni aucun rendez-vous n'a été possible avec la majorité du Conseil Départemental. La seule réponse a été le plan 2050 sans aucune lisibilité sur le devenir de Fontanes.

Vote : 4 contre, 10 abstention, 4 pour.

7. **Concession de logements**

La future Cheffe d'établissement occupera un des logements de la rue du 14 juillet, la principale adjointe occupera le logement rue Barra, et l'adjoint gestionnaire occupera le second logement de la rue du 14 juillet.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

8. **Contrats et conventions**

Signature d'un contrat type avec le CFC dès le 1^{er} janvier 2023 :

Vote : à l'unanimité (18 votants).

Convention DAMA :

Régularisation de la convention existante avec le lycée Vieljeux de La Rochelle.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

Convention CHAM :

Convention pour 2022 – 2023.

Vote : à l'unanimité (18 votants).

AGAPE 79 – 2 conventions :

- Charcuterie du terroir à compter du 1/1/2024 pour un an, renouvelable pour un an soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard.

Vote : 18 votants pour.

- Adhésion à un groupement de commandes de collecte des déchets : à compter du 1/1/2024 pour un an, renouvelable pour un an soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard, en réponse à la réglementation qui a évolué sur ce point. Impact sur le tri sélectif au niveau de la restauration.

Vote : 18 votants pour.

CAN – EQUIPEMENTS AQUATIQUES :

Reconduction de la convention actuelle (piscine).

Vote : à l'unanimité (18 votants).

9. ***Travaux d'été***

Rénovation complète de l'espace laverie (restauration) [financé par le Département]

L'ancien lave-vaisselle a été évacué aujourd'hui. Travaux de rénovation du local sur l'été et pose du nouveau lave-vaisselle en fin d'été. A partir d'aujourd'hui une entreprise vient récupérer la vaisselle sale et rapporte la vaisselle propre (moins de 200 repas).

Rénovation des chambres froides (restauration) [financé par le Département]

Travaux « reportés » : Déplacement de la Vie Scolaire :

Le projet de réimplantation de la Vie scolaire est modifié : elle viendrait remplacer la salle d'arts plastiques (elle-même déplacée dans l'ancienne salle de conférence), avec le déménagement de la Vie Scolaire au complet, et la création d'une salle d'étude. Le projet a été élaboré avec la direction du bâtiment du conseil départemental et est en cours d'instruction. S'il est porté au budget du département pour 2024, les travaux pourraient aboutir en 2025 a priori.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la réouverture du Foyer, qui a été fermé dans l'attente des travaux et qui actuellement est toujours fermé. La Direction indique que les effectifs actuels ne permettent a priori pas la réouverture du Foyer à la rentrée 2023.

10. **Tarifs**

Dans le cadre de la mise en place d'une carte de self, la première est gratuite. Le remplacement en cas de perte est de 5 euros. Les cartes des élèves ne seront pas chargées : le paiement reste forfaitaire. Les commensaux auront un nombre de repas chargé sur leur carte.

Les autres tarifs sont inchangés (Dégradation, Carnet de correspondance, goûters, Internat – pour ce dernier sous réserve de révision à la rentrée).

Vote : à l'unanimité (18 votants).

B. **Fonctionnement pédagogique et éducatif**

1. **Heures de cours non assurées**

2683,5 h perdues brutes, soit 11%, 1235h perdues nettes, soit 5.11% : en baisse

2. **Bilan Orientation et affectation**

Post 3ieme :

157 élèves ont eu leur 1 vœu, soit 88% des élèves

78% en 2GT, 22% en voie professionnelle, 7 en CAP (dont 4 ULIS), 23 élèves en 2nde PRO

5 non affectés (3 avec contrat d'apprentissage, 2 avec une situation suivie)

Post 4ieme :

12 dossiers de demandes de prépa métiers : 9 admis, 2 refusés, 1 sur liste supplémentaire. 1 élève a décliné l'offre et viendra finalement en 3ieme à Fontanes.

3 départs vers le pôle Espoir judo, 2 départs vers MFR (Maison Familiale et Rurale).

La FCPE regrette que l'éducation nationale ne soit pas en capacité d'accepter l'ensemble des élèves demandant des prépa métiers, ce qui oblige les élèves à continuer en 3eme générale et à potentiellement s'engager dans des filières qui finalement ne leur conviendraient pas.

3. **Bilans Vie Scolaire et Infirmerie**

Organisation Vie Scolaire:

1 CPE et 11 AED (assistants d'éducation), 4 Temps plein, 3 $\frac{3}{4}$ Temps, 4 $\frac{1}{2}$ Temps

2 CDIations à la rentrée – La dotation pour la rentrée 2023 est de 8ETP contre 8,25ETP actuellement.

Suivi Vie Scolaire:

14.6% absences non justifiées

Plus de retenues (système des croix) mais moins d'avertissements. En retenue, les professeurs fournissent très souvent du travail.

De nombreux retards le matin (souvent pour des réveils tardifs), mais aussi beaucoup de retards entre les cours : Les professeurs voudraient suivre mieux les retards et les absences.

Conseils de discipline : 2

Rappels à l'ordre : majoritairement des consultations de portables en cours.

Infirmière scolaire :

IDE présente 4 demi-journées par semaine.

Dépistage obligatoire des 6^{ème} : 100%

Santé mentale : consultations multipliées par 5

Troubles alimentaires : 5 consultations cette année.

L'infirmière est très impliquée et a su gagner la confiance des élèves.

4. *Bilan première année de fonctionnement Ulis*

13 élèves accueillis cette année, 13 prévus l'an prochain (3 en 3^{ème}, 2 en 4^{ème}, 2 en 5^{ème}, 6 en 6^{ème})

Nombreux échanges entre prof principal et coordinatrice ULIS.

Projets menés : jardin, visite du lycée Thomas Jean Main et du lycée horticole, etc...

La FCPE regrette le manque de place suffisante en Ulis sur le Département ainsi que le manque de place en SEGPA. Elle confirme l'utilité de l'intégration et le bon bilan de l'ULIS sur le collège Fontanes qui est positif pour l'ensemble des élèves de l'établissement.

Organisation matérielle :

La classe passerelle a été rapprochée de la classe ULIS (utilisation de la classe d'informatique des ULIS car la classe passerelle se trouvait dans un local potentiellement dangereux). Cette organisation convient aux encadrantes des 2 classes.

Budget de 350 euros annuel.

Moyens humains :

1 AESH Co et 2 AESH qui accompagnent les élèves pendant les temps d'inclusion.

5. *Bilan rapide des parcours éducatifs*

Différentes initiatives dans le cadre des différents parcours :

❖ **Parcours citoyen**

Pour tous : PHARE (Programme de lutte contre le Harcèlement à l'école), Conseil de Vie Collégienne, Formation des délégués, Label Génération 2024, UNSS...

Selon les classes : Journée Olympique, Semaine Olympique et Paralympique, Rallye citoyen, Cérémonie du souvenir,...

❖ **Parcours santé**

L'équilibre alimentaire, Intervention Référent Police/Gendarmerie, Gestes qui sauvent, Planning Familial,...

❖ **Parcours d'éducation artistique et culturel :**

Mobilité en 4^{ème} et 3^{ème}, Création d'un magazine littéraire, Concours Kangourou ; projet Danse pour les classes de 6ième, Collège au cinéma, CHAM, spectacle pour les élèves de 5ième, clubs divers, etc....

Les parents d'élèves remercient les professeurs qui animent ces clubs.

❖ Parcours avenir

Découverte des métiers en 5^{ème}, stage d'observation en 3^{ème}, Soirée de l'orientation en 3^{ème}, métiers scientifiques au féminin, ...

6. **Organisation de la fin de l'année**

Du mercredi 28/06 au Lundi 3/7 : cours normaux.

Du mardi 4 au jeudi 6 juillet : proposition d'ateliers sur inscription, qui permet aux élèves de se projeter sur ces ateliers.

La FCPE indique que l'organisation avec inscription est très positive car elle permet aux élèves de se projeter sur la dernière semaine.

Vendredi 7 juillet : fermeture de l'établissement – réunion de travail personnels.

7. **Structure pédagogique rentrée – prévisions au 28 juin**

133 élèves inscrits pour la 6^{ème}, 123 en 5^{ème}, 153 en 4^{ème}, 169 en 3^{ème} soit au total 579 inscrits (au 28/06)

Prévision de 30 élèves en classe passerelle.

DGH (Dotation Globale Horaire) : 707.5 H

8. **Rentrée 2023 – accueil des élèves**

4/09 pour les 6^{ème}

5/09 à 8h pour les 3^{ème}, 9h pour les autres (sauf les 6^{ème} qui ne viennent pas ce jour-là)

9. **Date du stage de 3^{ème} – 2023**

Dernière semaine avant les congés de Noël, soit du 18 au 22 décembre 2023.

Demande des parents d'élèves : Envoyer un message aux parents de 4^{ème} sur Pronote pour communiquer ces dates de stage.

10. **Charte et contrat à points sections sportives**

Il existait un document avec les règles de fonctionnement du contrat à points des sections sportives, qui a été complété afin de créer une charte, avec signature par les parents et les élèves.

Le document réécrit est approuvé par le CA. 18 Votants pour.

11. **Voyages et sorties**

Perspectives : comme actuellement :

Séjour en Italie pour les latinistes

Echange franco-allemand (départ 30/11 au 8/12 et accueil du 14 au 22/03/2024)

Echange avec Séville/Pologne en réflexion

Un spectacle pour chaque niveau 6^{ème} , 5^{ème} , 4^{ème} .

Appel à projet sur Adage – Panique Olympique

Théâtre Ombres chinoises

Projet « Yes we code » en technologie

C. Questions diverses

Questions des enseignants :

Combien de parts de PACTE ont été données à l'établissement ? Quels sont les premiers retours ?

Mme Vrignault indique que la dotation est de 44 parts. Actuellement, aucun volontaire.

Lecture d'une motion sur la mise en place du programme PACTE (primes et missions supplémentaires), qui est jointe à ce compte-rendu.

Quelles informations avez-vous sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à la rentrée 2023 ?

Pas d'ENT sur 2023, peut être une possibilité en cours d'année scolaire, à confirmer à la rentrée.

Questions des parents d'élèves:

❖ *Point sur les sorties pédagogiques sur le cursus d'un élève sur les 4 ans de collège à Fontanes : Voir point à l'ordre du jour B) 11) ci-dessus*

❖ *Questionnement sur les mentions : quels sont les critères ? Est-il envisagé d'évaluer réussite scolaire et Comportement? :*

Question transmise à l'équipe – à évoquer à la rentrée

❖ *Point sur l'organisation de la fin d'année. Fin de programme. Incitation à rester en classe jusqu'au bout :*

Point à l'ordre du jour B) 6) ci-dessus

❖ *Pourquoi ne connaît-on pas la note de contrôle continu des élèves lors du 3^{ème} conseil de classe en prévision de l'examen? :*

C'est en conformité avec la Note de cadrage ministérielle « Lors du conseil de classe, le niveau de maîtrise des élèves ne doit pas être communiqué ».

❖ *Une information dès la 6^{ème} sur les impacts des réseaux, des influenceurs, sur la santé mentale de pré ados et ados n'est elle pas nécessaire notamment avec la systématisation de Pronote et des livres dématérialisés?*

A évoquer en CESCE

❖ *Concernant l'organisation de l'année prochaine, quid des textes officiels sur la technologie ?*

Se référer à la Note de service du 13-4-2023 (BO n°16 –20.04.23) + Nouveaux programmes (Arrêté du 15-6-2023 - BO N°25 du 21-6-2023)

❖ *Dispositif devoirs faits l'an prochain ?*

L'organisation sera faite en fonction des enseignants volontaires et de la Vie scolaire, selon les ressources disponibles

❖ *Généralisation des ouvertures de collèges 8H00 - 18H00, comme annoncé par le Président de la République à Marseille ?*

Pour le moment ce n'est pas prévu

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Vignault clôture la séance à 21h15

**Motion déposée par les personnels d'enseignement du collège Fontanes de Niort
CA du 29 juin 2023**

Nous représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Fontanes, dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l'État en matière de remplacement. Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé. Nous refusons en outre un alourdissement de notre charge de travail alors que notre travail actuel dépasse déjà majoritairement les 43 heures hebdomadaires selon les propres données du ministère.

Ce n'est en rien, non plus, une revalorisation pour les enseignant-es, CPE et PsyEN. Nous avons perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années et ce qui nous est proposé c'est de travailler plus pour une rémunération qui ne compte pas pour le calcul de notre retraite !

En outre, les dangers liés au Pacte sont nombreux : il va induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour œuvrer ensemble à la réussite de nos élèves ; il va aggraver les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les chiffres sont pourtant éloquents : les hommes prennent plus d'HSA et d'IMP et sont mieux rémunérés parfois pour la même mission. Et face à ces inégalités bien réelles, alimentées par les primes et les missions supplémentaires, quelle est la réponse du ministère ? Mettre en place un pacte qui renforce l'usage des primes et des missions supplémentaires. Le pacte va également désorganiser les établissements et mettre en péril certains dispositifs et certaines missions existantes. Il vise à mettre en place des réformes qui donnent à l'école une orientation contraire à ses missions, notamment par la seule perspective d'adaptation des élèves au monde du travail, dont le symbole est la réforme du lycée professionnel appuyée par le pacte LP. L'école publique, laïque, a une mission émancipatrice bien plus ambitieuse avec un accès à une culture commune pour toutes et tous.

Enfin, parce que nous sommes fondamentalement attachés à notre statut, nous refusons d'entrer dans une logique contractuelle incompatible avec l'autonomie professionnelle nécessaire à la réalisation de nos missions au service des usagers.

Pour toutes ces raisons, nous représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation exigeons l'abandon du pacte.